03 Novembre 2011 - Communiqué de presse

Ecolabel européen des hébergements touristiques : un programme d'accompagnement pour les hôteliers bordelais

L'Union des Métiers et des Industrie de l'Hôtellerie de la Région Aquitaine (UMIHRA), la Mairie de Bordeaux, la communauté urbaine de Bordeaux, le Groupe AFNOR et le Conseil Régional d'Aquitaine invitent les entreprises hôtelières bordelaises à participer à un programme d'aide et d'accompagnement à la mise en place de bonnes pratiques environnementales selon les critères de l'Ecolabel Européen.

Plus que n'importe quelle autre forme de développement, le tourisme nécessite un environnement préservé de toute nuisance.

Souvent situés dans des endroits agréables mais fragiles, les services d'hébergement touristique exercent certaines contraintes sur les ressources locales et peuvent gravement les perturber.

Face à ces préoccupations grandissantes exprimées à la fois par les professionnels du tourisme et les touristes eux-mêmes, l'UMIHRA et ses partenaires convient une dizaine d'hôteliers volontaires de la ville et de la communauté urbaine de Bordeaux à s'engager sur la voie des bonnes pratiques environnementales dans le cadre d'une opération collective.

Cette opération a pour objectif de les amener à prétendre à l'obtention de la certification Ecolabel européen des hébergements touristiques. L'Ecolabel européen des hébergements touristiques est le seul signe de qualité environnementale certifié par un organisme indépendant et valable à l'échelle de l'Europe.

Les entreprises hôtelières retenues bénéficieront d'un suivi divisé en plusieurs phases :
- Diagnostic : 2 jours
- Accompagnement technique : 2 jours
- Une formation aux critères de l'écolabel européen proposé par AFNOR : 1 jour
- Un audit et une certification réalisée par AFNOR

Le programme présente l'avantage, outre une diminution des frais pour chaque entreprise, de favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'émulation des participants. C'est une réelle opportunité pour les hôteliers aquitains engagés dans cette démarche de valoriser leur savoir-faire et leur professionnalisme. De plus, l'opération collective leur apportera un atout supplémentaire dans leur positionnement vis-à-vis de leurs marchés nationaux et européens.